

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2025**

Procès-verbal N°18

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI et Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Michel VADROT, conseillers délégués ;

Madame Nathalie MOYSET, Madame Valérie JULIEN, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Sylvie MENDES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fiorina MOREAU adjointe au maire ;

Monsieur Gilles COUVIDAT conseiller délégué ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Patricia DA CUNHA, Monsieur Fabrice PORCHERON, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Madame Inès DIAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Fiorina MOREAU	procuration à Bernard FREDON
M. Gilles COUVIDAT	procuration à Catherine GOULLAT
Mme Patricia DA CUNHA	procuration à Michel VADROT
M. Luis MENARGUES	procuration à Chantal CORDELIER
M. Fabrice PORCHERON	procuration à Robert ARNOLDO
M. Sylvain LAMOTTE	procuration à Catherine LANDRE
Mme Cécilia VALOR	procuration à Martine MACIASZEK
Mme Inès DIAS	procuration à Laurent ECHALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe MEREAU

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission

FINANCES

2. Compte de gestion du receveur – année 2024 - Budget principal
3. Compte Administratif 2023 du budget principal
4. Affectation des résultats 2024 du budget principal
5. Vote des taux des impôts directs locaux – année 2025
6. Subventions 2025 aux associations
7. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) année 2025
8. Vote du budget primitif 2025
9. Admission en non-valeurs

QUESTIONS DIVERSES

10. Rapport de décisions.

Propos liminaires de Madame le Maire : « Je souhaite dire quelques mots relatifs à la parution dans la presse, d'un article qui fait référence à une délibération que nous avons prise lors du conseil municipal dernier sur la mise en place du contrat d'engagement éducatif.

Le CEE s'adresse aux animateurs saisonniers qui interviennent pendant les vacances scolaires au centre de loisirs. Ce contrat, suite à la délibération, a été mis en œuvre très rapidement dès les vacances de février. Le délai était certes court, mais dès le moment où la délibération est adoptée, elle est directement exécutoire. Il ne m'était donc pas possible de différer à d'autres vacances sa mise en œuvre.

Cette modification de contrat a conduit une huitaine d'agents d'animation à alerter la presse pour faire état de leur crainte de perdre un tiers de leur rémunération, ce qui aurait, selon eux, représenté 150€. Je souhaite ce soir rétablir les choses. Je trouve dommageable pour la collectivité, de laisser à penser que l'on maltraite financièrement nos animateurs ce qui n'est évidemment pas le cas. Pour être très claire, je vais vous donner les chiffres, avec fiche de paie à l'appui, ce qui n'était pas le cas quand les animateurs se sont « émus » de la situation. Une semaine était payée 462.12€ net. Avec le CEE, nous sommes passés d'une rémunération à l'heure à une rémunération forfaitaire, ce qui aboutit à une rémunération de 441.56 € soit 20,56 € de baisse. Il y a une baisse mais pas un tiers en moins. Je voulais simplement remettre les choses en perspective.

Nous avons voté un coefficient multiplicateur de plus 7 par rapport à un minimum imposé par les textes pour veiller qu'en terme de rémunération nous soyons sur quelques choses de similaire à ce qu'il se faisait. L'intérêt de ce CEE est que c'est un contrat adapté aux emplois saisonniers des animateurs, en termes de récupération, temps de travail et encadrement des enfants. Je vous assure que nos animateurs sont bien traités à la Ville du Breuil »

Laurent Echalié intervient en indiquant que 20€ de baisse par semaine conduit automatiquement 80€ par mois.

Madame le Maire précise que les animateurs en CEE travaillent une semaine voire deux maximum, puisque c'est pour les vacances scolaires. Elle complète en expliquant que l'objectif est d'offrir un meilleur service public avec plus d'animateurs et de ce fait, réduire un peu leur temps de travail pour avoir un animateur de plus. Madame le Maire ajoute que puisque le CEE est un forfait, réduire leurs nombres d'heures n'impactera pas la rémunération des animateurs mais améliorera leurs conditions de travail.

Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu du Conseil Municipal du 17 février 2025.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE GÉNÉRALES

OBJET : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission

Rapporteur : Chantal CORDELIER

Nathalie Moyset, en retard, a donné pouvoir à Monsieur Remi FALCAND

Vu le Code Général des Collectivités et son article L.2121-4

Vu le Code électoral et notamment son article L.270,

Considérant que Monsieur Johan DURQUE a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal le 18 février 2025.

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que Monsieur Loïc CHATRY, suivant dans l'ordre de présentation de la liste « Nouvel élan pour Le Breuil » a été appelé à siéger en tant que Conseiller Municipal de la Ville du Breuil et n'a pas donné suite au courrier de la Mairie,

Considérant que Madame Sylvie MENDES, suivante dans l'ordre de présentation de la liste « Nouvel élan pour Le Breuil », après Monsieur CHATRY, a été appelée à siéger en tant que Conseillère Municipale de la Ville du Breuil et a indiqué par courriel en date du 17 mars 2024 qu'elle souhaitait siéger,

Madame Cordelier souhaite la bienvenue à Madame Mendes au sein de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, prend acte de :

- L'installation de Madame Sylvie MENDES en qualité de Conseillère Municipale.
- La modification du Tableau du Conseil Municipal

Madame le Maire explique que les délibérations suivantes sont liées au vote du Budget avec la validation de ce qu'il s'est passé en 2024 et les perspectives pour le budget 2025.

Avant d'aborder les délibérations, Bernard Fredon, introduit son propos : « Nous sommes, ici rassemblés, pour un exercice fondamental de la vie démocratique locale, celui de la présentation du budget communal. Ce moment est bien plus qu'une simple obligation administrative ; il s'agit d'un engagement pour la transparence, la responsabilité et la bonne gestion des finances publiques au service de notre commune et de ses habitants. Au-delà des dépenses imposées par la réglementation, l'évolution des normes, l'état de notre patrimoine et les engagements contractés par les municipalités antérieures, le budget exprime en chiffres la stratégie de l'équipe en charge des affaires et se doit de refléter nos valeurs :

- *Les valeurs de soutien au travail et à l'activité économique par l'investissement,*
- *Les valeurs de soutien à l'éducation et aux activités associatives,*
- *Les valeurs de préservation et de modernisation du cadre de vie,*
- *Les valeurs de respect des personnes et de solidarité envers les moins favorisés,*

Nous avons eu aussi à cœur de ne pas laisser à ceux qui viendront après nous une dette insupportable. Nos marges de manœuvre et de décision sont quelquefois étroites, nous sommes fortement contraints par des dépenses quasi obligatoires, accompagnées de charges nouvelles.

Dans la ligne du débat d'orientations budgétaires du 17 février dernier, j'invitais le Conseil municipal à poursuivre en 2025 la politique budgétaire et financière menée tout au long de ce mandat. Cette

politique, dynamique pour les investissements, mais vigilante pour le fonctionnement, a généré depuis 2020 des résultats positifs qui ont permis de faire évoluer la situation financière de la Ville, d'accélérer le rythme de sa modernisation et de diminuer son endettement.

La construction budgétaire repose donc sur des lignes directrices analogues à celles qui ont prévalu pour les budgets précédents, et s'articule autour de quatre axes majeurs :

- préserver le pouvoir d'achat des ménages en n'augmentant pas les impôts fonciers*
- soutenir l'activité économique et l'emploi en consacrant + 1,3 M d'€ à l'investissement,*
- soutenir l'action du secteur associatif,*
- continuer à réduire l'endettement de la Ville.*

C'est un budget au service de notre commune

L'élaboration de ce budget a été guidée par une ambition claire : assurer un développement harmonieux et durable de notre territoire tout en maintenant une gestion rigoureuse de nos ressources. Dans un contexte économique parfois contraint, nous avons fait des choix réfléchis pour concilier la maîtrise des dépenses et investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie.

C'est une gestion responsable et équilibrée

Notre priorité est d'assurer une gestion saine des finances communales. Cela signifie :

- Une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement, en optimisant les services publics sans sacrifier leur qualité.*
- Une recherche d'économies intelligentes, en rationalisant nos dépenses tout en conservant des services efficaces et accessibles à tous.*
- Un endettement maîtrisé, garantissant l'autonomie financière de notre commune et préservant les générations futures.*

Ce sont, aussi, des investissements pour l'avenir. Ce budget ne se limite pas à la gestion du quotidien. Il prépare aussi notre avenir. Nous avons fait le choix d'investir dans des projets structurants qui répondront aux attentes des habitants et renforceront l'attractivité de notre territoire :

- L'éducation et la jeunesse, avec la rénovation des écoles et le soutien aux activités périscolaires.*
- L'aménagement urbain, pour améliorer nos infrastructures et notre cadre de vie.*
- La transition écologique, avec des actions en faveur des énergies renouvelables et de la préservation de notre environnement.*
- Le soutien aux associations et à la culture, car la vie locale et le dynamisme associatif sont essentiels à la cohésion sociale.*

Ceci est la dernière présentation budgétaire de notre mandat C'est le budget le plus abouti depuis que nous avons été élus par les Brogeliennes et Brogeliens, toutes ces années où nous avons, pierre après pierre, construit l'avenir tout en préservant le présent. Ce budget est le fruit d'un travail collectif, mené en concertation avec les élus et les services.

En conclusion de cette introduction, ce budget est un budget d'ambition et de responsabilité. Il répond aux défis d'aujourd'hui tout en préparant l'avenir. Nous avons fait le choix de la prudence, mais aussi celui de l'investissement et de la solidarité, pour que notre commune continue à se développer dans l'intérêt de tous.

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à l'ensemble des services administratifs de la ville pour leur efficacité et leur professionnalisme, lors des cadrages budgétaires et de la construction de ce budget. Je remercie Madame Le Maire qui a su apporter toute son expérience pour trouver les équilibres budgétaires les plus judicieux pour notre économie communale. »

FINANCES

OBJET : Compte de gestion du receveur – année 2024 - Budget principal

Rapporteur : Bernard Fredon

Nathalie Moyset, en retard, a donné pouvoir à Monsieur Remi FALCAND

Bernard Fredon précise que le compte de gestion est le pendant du compte administratif. Ces deux comptes doivent concorder parfaitement. Le compte de gestion est géré par le comptable public de la commune, fonctionnaire du ministère des Finances, et non subordonné au maire, celui-ci est en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire ou son adjoint, et cela, après vérification de leur régularité formelle, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées :

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour le budget principal,

2°- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget principal,

Bernard Fredon ajoute « Nous avons voulu le rendre plus lisible, en mettant en évidence les titres avec les différents budgets, ainsi que les sommes. »

BUDGET PRINCIPAL		RESULTATS 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTATS 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE 2024
Investissement	1	-486 339,14	2	-226 554,80		-712 893,94
Fonctionnement		1 352 766,23		1 356 015,23		2 141 208,51
TOTAL I			569 572,95			
II - Budgets des services à caractère administratif		866 427,09 €		1 129 050,43 €		1 425 904,57 €
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						4 = 1 - 2 + 3
TOTAL III						
TOTAL I + II + III		866 427,09	569 572,95	1 129 050,43		1 425 904,57

Conseil Municipal du 7 avril 2025

Madame le Maire explique que c'est la dernière fois que le compte de gestion est voté sous cette forme puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2026 dans le cadre de la nomenclature M57 qui régit la comptabilité publique il y aura un CFU, un Compte Financier Unique qui regroupera le compte de gestion et le compte administratif.

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 24 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES

OBJET : Compte administratif 2024 du budget principal

Rapporteur : Bernard Fredon

Nathalie MOYSET, en retard, a donné pouvoir à Monsieur Remi FALCAND

Madame le Maire sort et laisse la présidence à Robert ARNOLDO.

Bernard Fredon explique que le compte administratif permet de constater la réalisation du budget primitif. C'est un relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées pendant l'exercice comptable. Il permet de juger de la bonne gestion de la commune. Le compte administratif est sous la responsabilité de Madame Le Maire.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2024, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 du Budget Principal,

2°- Statuant sur l'exécution du budget Principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

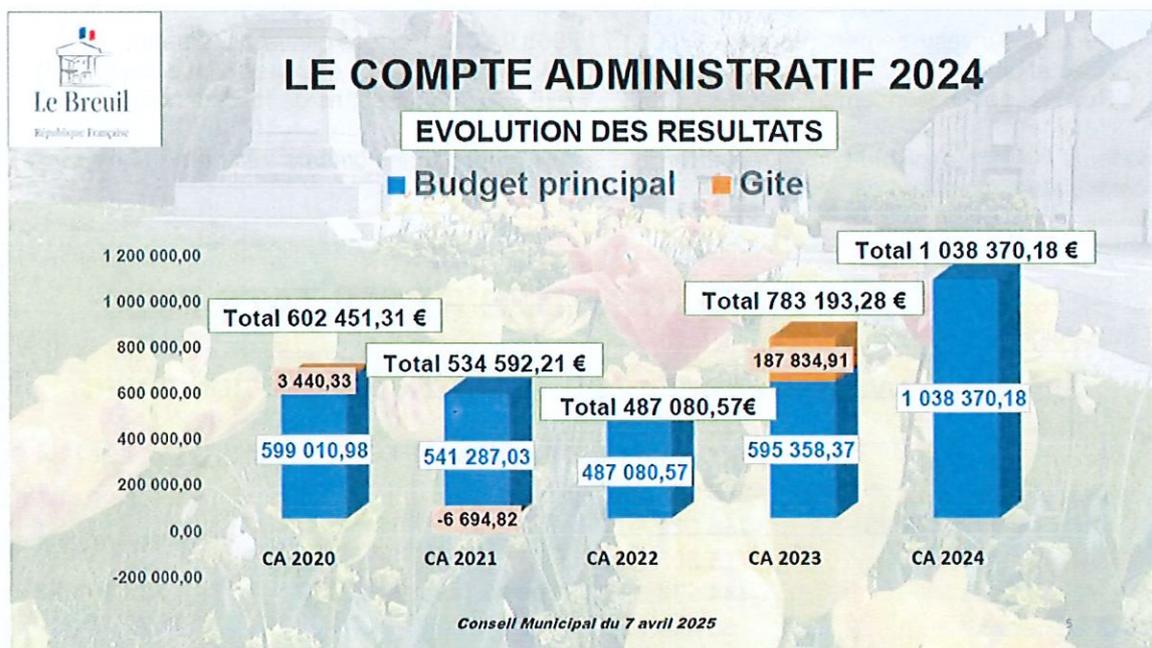
3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget Principal,

Le Breuil
République Française

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTATS 2024	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	1 524 836,51	1 295 871,71	-228 964,80	-486 339,14	-715 303,94
FONCTIONNEMENT	3 210 967,84	4 568 983,07	1 358 015,23	783 193,28	2 141 208,51
RESULTATS 2024	4 735 804,35	5 864 854,78	1 129 050,43	296 854,14	1 425 904,57
RAR	444 174,39	56 640,00	-387 534,39		-387 534,39
TOTAL GENERAL	5 179 978,74	5 921 494,78	741 516,04	296 854,14	1 038 370,18

Conseil Municipal du 7 avril 2025



Bernard Fredon commente l'évolution des résultats : « cette année nous avons fait des économies sur nos charges en général et sur l'énergie. Nous constatons que notre gestion rigoureuse donne des résultats. Nous remarquons que les crises successives ont eu un impact sur nos résultats sur les années 2020, 2021, et 2022, ce n'est qu'en 2023 que nous avons retrouvé les chiffres de 2020, avant d'en encore remonter en 2024. »

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 24 mars 2025,

Madame le Maire quitte la séance pendant ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le compte administratif pour l'exercice 2024 du budget principal tel qu'il figure dans le document joint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES

OBJET : Affectation des résultats 2024 du budget principal

Rapporteur : Bernard Fredon

Après avoir entendu le Compte Administratif 2024,

BUDGET PRINCIPAL :

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats cumulés suivants :

- - 715 303,94 € en section d'investissement.
- - 387 534,39 € solde des restes à réaliser.
- 1 102 838,33 € besoin de financement.
- 2 141 208,51 € en section de fonctionnement.

Le rapporteur propose que ces résultats soient affectés de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

- Résultat d'investissement reporté – C/001 : 715 303,94 € (dépenses d'investissement).
- Affectation du résultat en investissement – C/1068 : 1 102 838,33 € (recettes d'investissement).
- Résultat de fonctionnement reporté – C/002 : 1 038 370,18 € (recettes de fonctionnement).

Madame le Maire explique que l'affectation de résultats répond à des critères très précis fixés par la nomenclature et validée par le trésorier.

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	-1 524 836,51 €	Dépenses	-3 210 967,84 €
Recettes	1 295 871,71 €	Recettes	4 568 983,07 €
Résultat 2024	-228 964,80 €	Résultat 2024	1 358 015,23 €
Report résultats 2023	-486 339,14 €	Report résultats 2023	783 193,28 €
TOTAL	-715 303,94 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 141 208,51 €
RAR Dépenses	-444 174,39 €		
RAR Recettes	56 640,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	-1 102 838,33 €		

AFFECTATION DES RESULTATS			
Report à nouveau - excédent	1 038 370,18 €	Recette de fonctionnement /	Cpte 002
Report à nouveau - déficit	-715 303,94 €	Dépense d'investissement /	Cpte 001
Excédent de fonct. Capitalisé	1 102 838,33 €	Recette d'investissement /	Cpte 1068

Conseil Municipal du 7 avril 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER l'affectation des résultats 2024 du budget principal, comme indiqué ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux – année 2025

Rapporteur : Bernard Fredon

Le rapporteur présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Aussi, conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 17 février 2025 il est proposé de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour ne pas solliciter davantage les contribuables brogétiens dans un contexte socioéconomique fragile.

En conséquence, le rapporteur propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 17,99 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 50,29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,57 %

Pour mémoire

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025
Foncier bâti	50,29 %	50,29 %
Foncier non bâti	57,57 %	57,57 %

Taxe d'habitation (Pour mémoire – résidences secondaires)	17,99 %
--	---------

Le Breuil
République Française

LE VOTE DES TAUX 2025

TAXES	2021	2022	2023	2024	2025
FONCIER BÂTI Part communale : 30,21 % Part départementale : 20,08 %	50,29%	50,29%	50,29%	50,29%	50,29%
FONCIER NON BÂTI	57,57%	57,57%	57,57%	57,57%	57,57%

POUR MÉMOIRE, LE TAUX DE TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES EST FIGÉ À 17,99 %

MAINTIEN DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Conseil Municipal du 7 avril 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De fixer les taux comme proposés ci-dessus
- De charger Madame le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux.
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES

OBJET : Subventions 2025 aux associations

Rapporteur : Bernard Fredon

Les subventions 2025 attribuées par la commune le sont, entre autres, en fonction des résultats financiers et d'activité des associations demandeuses et de l'utilisation de la subvention précédente.

Après avis de la commission finances, réunie en séance le 24 mars 2025,

Ne prennent pas part au vote : Valérie JULIEN, Philippe MEREAU, Carole BILLARD, Christian MATHIAS.

Bernard introduit la délibération en expliquant que les subventions aux associations jouent un rôle essentiel dans la vie locale. Elles permettent de :

- *Soutenir le tissu associatif*
- *Favoriser l'accès aux activités*
- *Encourager le bénévolat et l'engagement*

Il ajoute que les subventions sont pour la commune un investissement dans la vie locale, favorisant le bien-être des habitants et le dynamisme du territoire.

ASSOCIATION	Attribution 2025
AMICALE SAPEURS POMPIERS	200 €
AMIS DU CENTRE EQUESTRE	2 000 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	280 €
ATTB	1 300 €
BREUIL BASKET CLUB	4 200 €
CARNA CARP71	750 €
CARPE BROGELIENNE	250 €
CLUB COUTURE	1 000 €
COMITE DES FETES	1 200 €
COS CUCM	12 600 €
CREUSOT CYCLISME	500 €
CREUSOT VELO SPORT	500 €
DDEN de Saône-et-Loire	80 €
ECOLE DU SPECTATEUR	1 000 €
ECOLE ELEMENTAIRE DES PRES CALARDS	2 850 €

ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO	1 800 €
ESAB	4 500 €
FLEURMIDABLES	400 €
GAULE DU BREUIL	750 €
GROUPEMENT DES PECHEURS SPORTIFS	300 €
JALMALV	200 €
OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE	3 000 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	4 000 €
ONBS	800 €
PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD	1 550 €
SENTIERS DU BREUIL	1 000 €
TEAM METAL FURY	200 €
TOTAL	47 210 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ÉTABLIR** comme suit la liste des subventions qui seront attribuées en 2025 aux associations et prélevées à l'article 65748 du budget principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES

OBJET : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) année 2025

Rapporteur : Bernard Fredon

Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville du Breuil, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et des actions auprès des personnes âgées. Il assure la gestion du « Paquebot », lieu d'accueil qui permet à nos aînés de rompre leur solitude et de partager un moment de convivialité.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville du Breuil, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.

Il convient de prévoir une subvention d'équilibre pour aider le CCAS à financer toutes ses actions.

Bernard Fredon explique « Comme annoncé lors du DOB, nous proposons d'attribuer une subvention de 25000€ au CCAS soit une augmentation de 33,69%. »

Madame le Maire complète en expliquant que le CCAS réfléchit à un dispositif pour participer financièrement aux coûts des licences et adhésions aux associations. « Les critères ne sont pas encore définis, mais c'est pour la mise en place de ce dispositif que nous avons proposé d'augmenter cette subvention. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** au CCAS une subvention de fonctionnement de 25 000 € au titre de l'année 2025, prélevée à l'article 657363 du budget principal en une seule fois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES

OBJET : Vote du budget primitif 2025

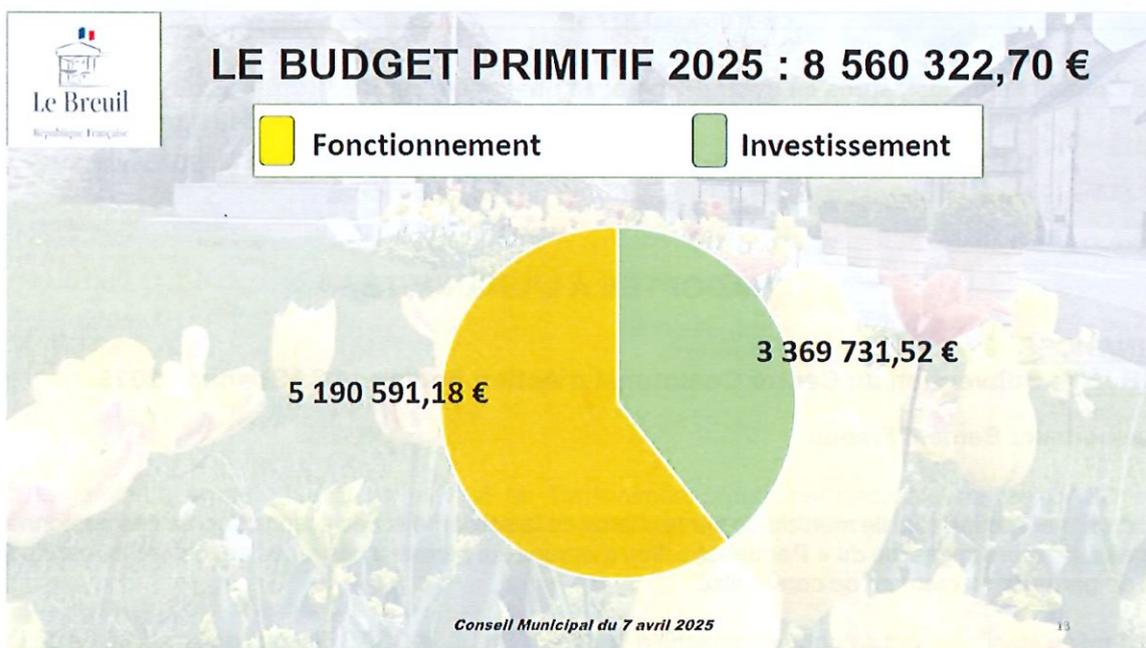
Rapporteur : **Bernard Fredon**

□ BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Principal de l'année 2025, équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement :

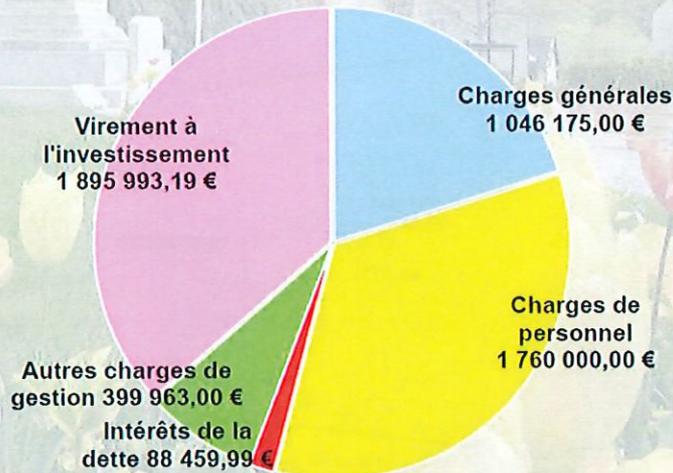
Bernard Fredon indique que le budget global s'élèvera cette année à 8 560 322,70 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 190 591,18 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 369 731,52 €



LE BUDGET PRIMITIF 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5 190 591,18 €

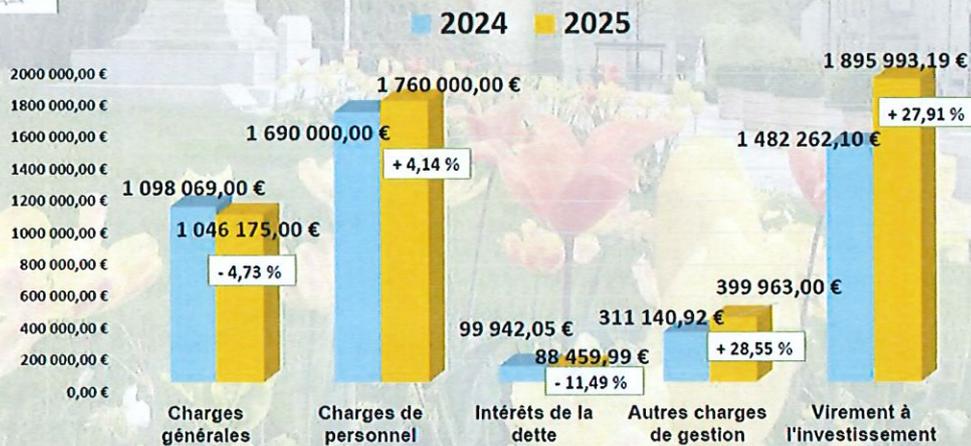


Conseil Municipal du 7 avril 2025

14

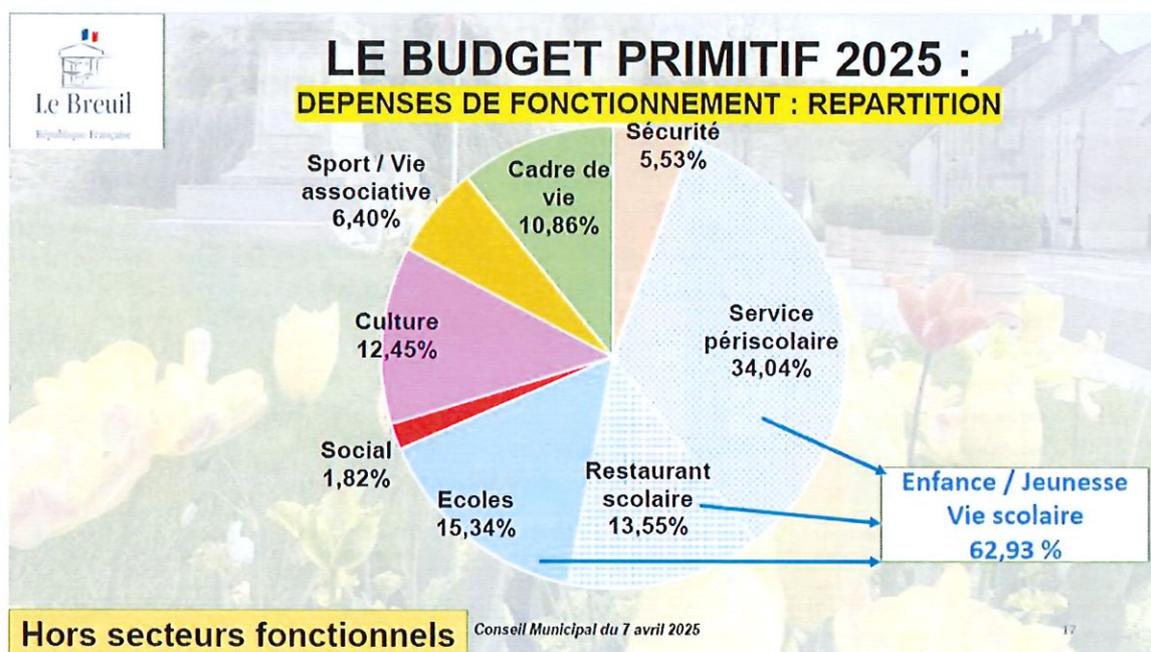
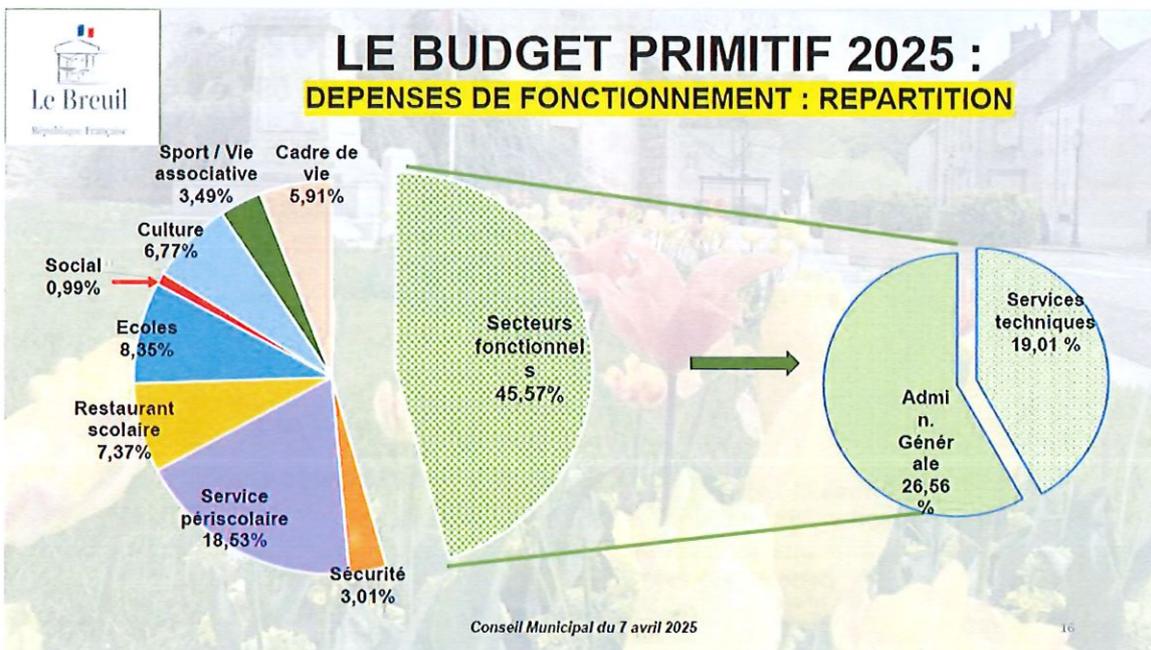
LE BUDGET PRIMITIF 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : EVOLUTION / BP 2024

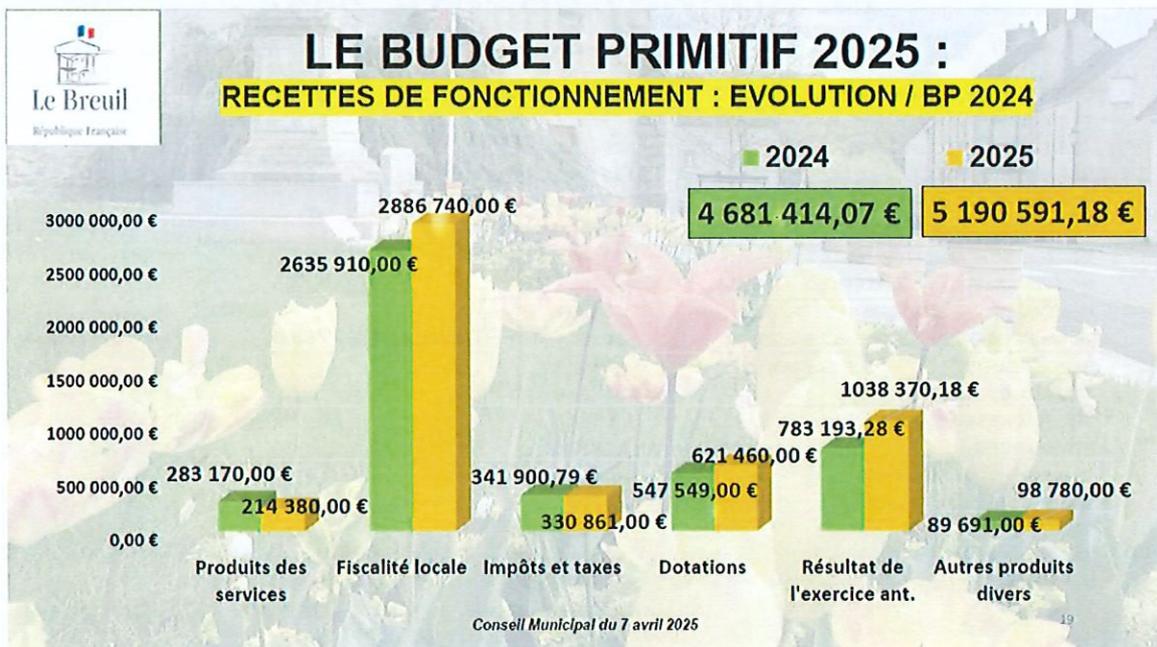
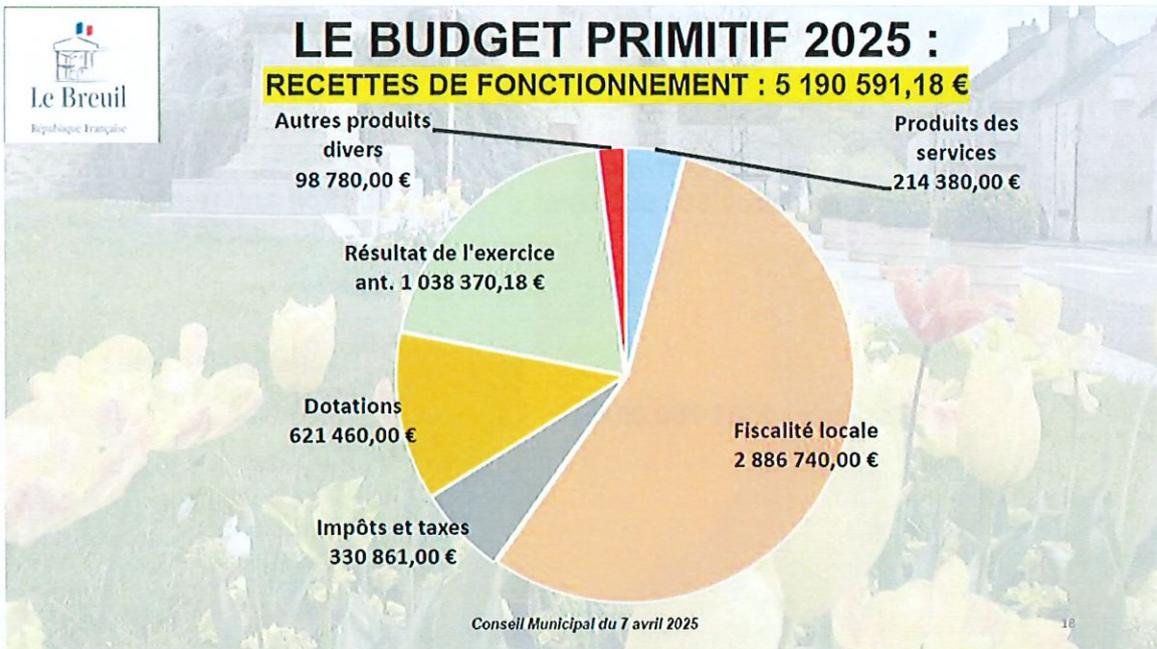


Conseil Municipal du 7 avril 2025

15



Bernard Fredon précise qu'une majeure partie du Budget, hors secteurs fonctionnels, sera utilisé pour « l'Enfance Jeunesse », à savoir 62,93 %.



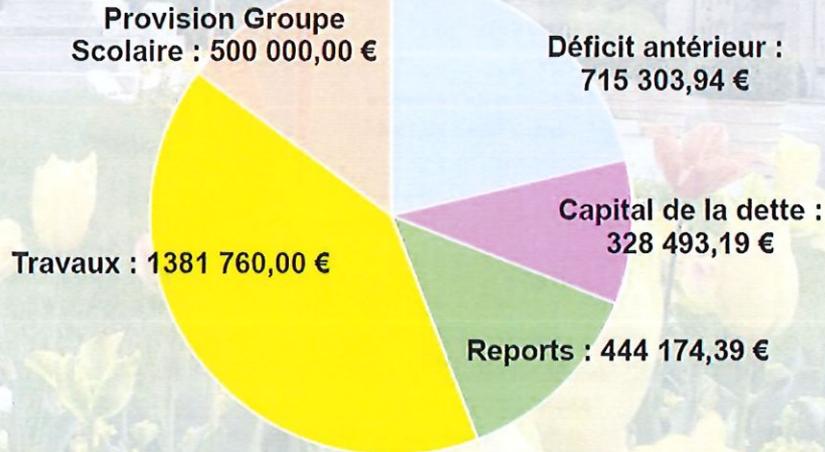
Bernard Fredon explique que les produits de services dépendent de l'activité des services en termes d'offres de loisirs, de garderie, de restauration scolaire, de culture. Il est estimé une baisse de -32%, principalement due à une recette exceptionnelle en 2024.

Et il précise pour la fiscalité locale, celle-ci dépend notamment de la loi de finances qui fixe la variation des bases qui cette année sera de +1,7%. Mais c'est au total +9,52% de budget supplémentaire par rapport au BP2024, soit un montant de 250830€, dû à la dynamique de nos bases.

Et ajoute que pour les autres produits divers, une croissance de +10,13%, due à un remboursement d'assurance.

LE BUDGET PRIMITIF 2025 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 3 369 731,52 €



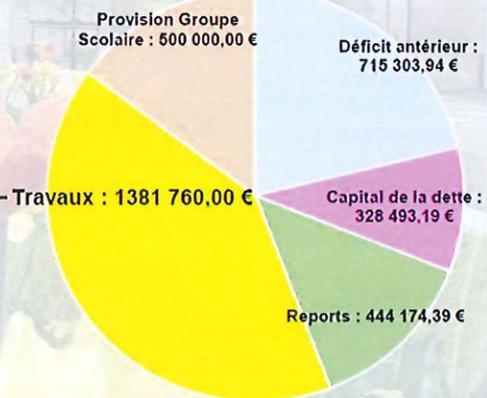
Conseil Municipal du 7 avril 2025

20

LE BUDGET PRIMITIF 2025 :

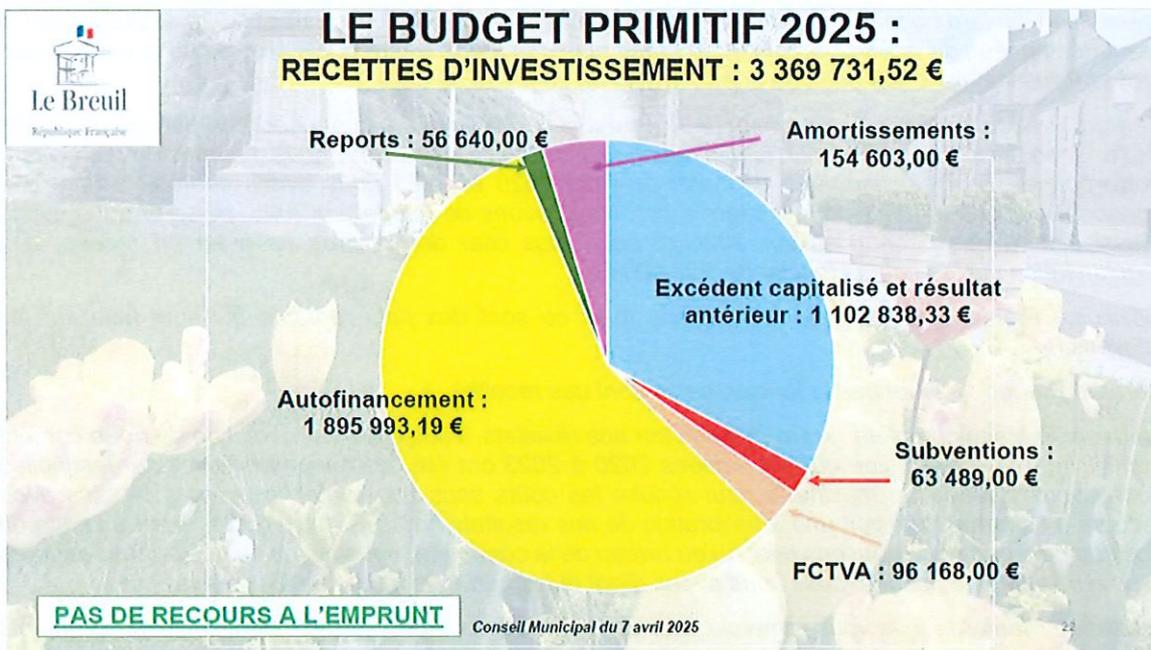
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 3 369 731,52 €

ETUDES / LOGICIEL / ADAP/TRX EN REGIE	92 000 €
TRAVAUX ECOLE MATERNELLE	76 500 €
AMENAGEMENT COUR CFM	75 500 €
MORAMBEAU AIRE DE JEUX	81 000 €
MORAMBEAU TOILETTES AUTOMATIQUES	55 000 €
MORAMBEAU - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	38 500 €
MORAMBEAU - AMENAGEMENTS SALLE	30 500 €
MONTVALTIN TRVX AGRANDISSEMENT SALLE	480 000 €
MONTVALTIN - AMENAGEMENT TERRAIN	50 800 €
TRAVAUX / MATERIEL ECOLE ELEMENTAIRE	94 100 €
BUDGET PARTICIPATIF - COUR ELEMENTAIRE	18 000 €
TRAVAUX GYMNASSE JB DUMAY	37 500 €
TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE	26 000 €
TRAVAUX CFM	50 000 €
TRAVAUX HUISSERIES MAIRIE	40 000 €
VOIRIE - CHEMIN BOIS LABERT	10 000 €
RADAR PEDAGOGIQUE	8 000 €
TRAVAUX DIVERS	66 500 €
MATERIELS DIVERS	51 760 €



Conseil Municipal du 7 avril 2025

21



Bernard Fredon ajoute « comme nous l'avons indiqué lors du DOB, nous n'emprunterons pas cette année. »



Bernard Fredon conclut sa présentation : « Ce budget communal témoigne de notre engagement en faveur d'une gestion rigoureuse, responsable et tournée vers l'avenir. Grâce à une planification financière prudente et équilibrée, nous assurons le maintien et le développement des services essentiels tout en investissant stratégiquement, pour demain et pour le bien-être de nos citoyens.

Les efforts déployés pour optimiser les ressources, maîtriser les dépenses et renforcer les recettes nous permettent aujourd'hui de proposer un budget sain, ambitieux et adapté aux besoins de notre commune. Cette solidité financière est la clé d'un développement harmonieux et durable.

Je remercie, encore une fois, tous les acteurs impliqués dans l'élaboration de ce budget, et nous restons déterminés à poursuivre cette dynamique positive au service de notre commune. »

Géraldine Plantard pose la question suivante : « Vous avez évoqué les années 2020 et 2021 comme étant des années de crise alors que 2024 paraît plus « embellie », sur quels critères vous vous basez, croyez-vous vraiment que nous ne sommes plus en contexte de crise ? »

Bernard Fredon répond : « La période de crise est celle du Covid qui a engendré la hausse des coûts de l'énergie et l'inflation. En 2024, la diminution de l'inflation, de 7% à 4% nous a permis de rééquilibrer notre budget. Et il est important de noter qu'entre 2020 et 2023 nous avons cherché à faire des économies pour maintenir notre budget à flot. Nous avons ce budget en 2025, puisque nous avons réussi à faire des économies sur 2024 et pour vous citer des chiffres on a eu en recette, une régularisation sur les impôts foncier de 257 000 €. »

Géraldine Plantard : « On parle d'économie mais ce sont des prélèvements qui sont faits sur les citoyens. »

Bernard Fredon : « Non, pas le foncier, ça ce sont des recettes. »

Madame le Maire complète : « On se base sur nos résultats. Vous avez vu l'évolution de notre compte administratif et on voit bien que les années 2020 à 2023 ont été des années difficiles sur lesquelles nous avons travaillé un maximum pour réduire les coûts sans augmenter les impôts et sans avoir recours à l'emprunt. On voit une amélioration de nos résultats fin 2023 début 2024. C'est à l'aune de nos comptes que nous pouvons dire, qu'au niveau de la commune, nous avons eu des années difficiles liées à un contexte national mais nous avons réagi et la courbe de nos résultats se redresse. »

Géraldine Plantard : « Je vous remercie pour vos explications. Après je reste dubitative sur les impôts fonciers, je pense que malgré tout il y a eu une augmentation exponentielle, les citoyens s'en sont beaucoup plaints. Vous avez mis en parallèle une assiette fiscale qui était calculée en fonction des services de la commune donc en même temps si on augmente les services de la commune, on va augmenter l'assiette que l'on va prélever aux citoyens, c'est un petit peu sans fin. Après c'était juste une remarque par rapport au pouvoir d'achat et à ce qu'on entend aussi mais ce n'est pas que lié à la commune du Breuil. »

Bernard Fredon : « Avez-vous les diapositives : nous n'avons pas fait d'augmentation depuis le début du mandat »

Géraldine Plantard : « Je ne regarde pas les diapositives, je regarde mes factures. Il y a le discours public et la réalité des factures que nous devons payer. »

Bernard Fredon : « De ce fait, je vous invite à écrire à Monsieur Emmanuel Macron votre mécontentement face à l'augmentation des bases. Je pense que si vous lisez correctement vos impôts fonciers vous verrez que ce sont les bases nationales qui ont augmenté et pas celles de la commune. »

Madame le Maire explique : « Il y a plusieurs choses. Sur les impôts fonciers, il y a deux composantes. Il y a les bases, l'assiette sur laquelle nous n'avons aucune marge de manœuvre puisque c'est l'Etat par le biais des services fiscaux qui les fixe. Ils revalorisent les bases en fonction de l'inflation, c'est pour cela qu'il y a une forte augmentation en 2023. Mais du côté de la commune il n'y a pas eu d'augmentation. En effet, puisque les bases de l'Etat, liée à la loi de finance, augmente le montant à payer augmente mais ce n'est pas de notre fait.

Et la deuxième chose, vous avez dit que nous avons augmenté les services et que du coup nous fonctionnions plus. Nous essayons de maintenir un service public de qualité et nous avons essayé au cours des deux dernières années d'adapter ce service en termes de coût de fonctionnement pour les familles et donc de l'adapter en fonction du quotient familial ce qui permet aux familles les plus en difficulté de bénéficier de tarifs plus attractifs. Notre démarche, c'est aussi de rendre un meilleur service public dans ce sens-là.

De plus, dans ce budget, comme vous avez pu le voir, la subvention au CCAS a fortement augmenté car celui-ci va s'impliquer dans cette démarche en permettant aux familles de participer et d'adhérer aux associations. Notre démarche est celle-ci au sein de notre commune et pour notre budget. »

Madame le Maire conclut en remerciant Bernard Fredon, les autres élus et l'ensemble des services. Elle ajoute : « C'est le dernier budget de la mandature, c'est un budget important par son montant et les investissements qui sont proposés. C'est un budget qui est dans la continuité de nos orientations depuis le début du mandat. Orientations que nous avons suivies avec toujours en fil rouge le meilleur service au public. Le non-recours à l'emprunt nous a permis de diminuer notre dette même si je dis toujours que ce n'est pas une fin en soi car cela induirait qu'une commune n'investit pas. Ce n'est pas notre cas car nous avons continué à investir, mais ce non recours à l'emprunt a permis de mieux préparer l'avenir.

Les choix faits dans ce mandat et dans le précédent, nous ont permis de réaliser des économies notamment en matière d'énergie. Et de façon plus large, de modérer les augmentations. Nous avons amorti les coûts liés aux énergies que certaines communes ont pris de plein fouet et qui se retrouvent en grandes difficultés. Nous avons eu la chance d'anticiper les choses et d'avoir pu « traverser la tempête » dans de meilleures conditions que d'autres communes.

Nous avons une situation financière saine, qui prépare l'avenir avec malgré tout un budget ambitieux avec des investissements dans tous les domaines et là encore pour améliorer le service public que ce soit pour les écoles, les salles municipales ou encore les loisirs dans le parc du Morambeau. L'objectif est de faire de notre commune une commune adaptée aux attentes de ses habitants..

Ce budget 2025 au-delà, des investissements présentés, ouvre la voie pour de nouveaux investissements en 2026 et les années suivantes. Ce sera une nouvelle page écrite par une nouvelle équipe. »

Après avis de la commission finances, réunie en séance le 24 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER par chapitre le budget 2025 ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES

OBJET : Admission en non-valeurs

Rapporteur : Bernard Fredon

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'admettre en non-valeur la somme de 961,73 € (neuf cent soixante et un euros et soixante-treize centimes), à la demande de Monsieur le Comptable du SGC Creusot-Montceau, en raison de l'impossibilité pour celui-ci de recouvrer ce montant auprès des débiteurs.

L'essentiel de ces montants porte sur des recouvrements à réaliser inférieurs au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'admission en non-valeurs des titres correspondants pour un montant total de 961,73 €.
- D'autoriser Madame le Maire à émettre le mandat au compte 6541.

Madame le Maire explique que les admissions en non-valeurs correspondent à des titres émis par la collectivité les années antérieures et dont le Trésor Public est chargé de recouvrer. Lorsque celui-ci a épuisé toutes les voies possibles, il se tourne vers la collectivité pour annuler les créances. Cependant, si entre temps les débiteurs ont versé la somme due cela viendra réduire le montant des crédits irrécouvrables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après lecture du rapport des décisions prises depuis le dernier conseil, la séance est levée à 19h38.

Philippe MEREAU
Secrétaire de séance



Chantal CORDELIER
Maire

